



Madame Nicole WEINMAN
Adjointe à la Voirie
Ville de Besançon
2 Rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 16 Juin 2011

Objet : TAGS

Madame,

La réponse que vous venez de nous faire concernant la question des Tags ne saurait nous satisfaire et satisfaire les citoyens bisontins.

En effet, vous le reconnaissez vous-même « *depuis un an, une vague de tags sans précédent envahit la ville* ». Et la seule réponse que vous apportez est celle d'une « *contractualisation des opérations de nettoyage des tags sur le domaine privé* ». Système qui connaît ses limites puisque toutes les victimes ne veulent pas, pour des raisons diverses, s'abonner.

Vous évoquez les « *contribuables non concernés* » mais vous ne voulez pas comprendre que ce sont TOUS les bisontins qui sont concernés par ces dégradations qui altèrent considérablement l'image de notre ville. Et vous devriez inciter l'auteur de cette réponse à se renseigner sur ce qui se passe dans d'autres villes au lieu de ratiociner sur les contrats de droit privé.

En effet, la ville de DIJON (et ce n'est pas la seule, renseignez-vous !) a pris un arrêté faisant obligation de nettoyer les graffitis, intervenant gratuitement sur le domaine privé sauf opposition du propriétaire.

Elle a parfaitement intégré la règle d'or définie dans cette lutte : effacer le plus rapidement possible les tags afin de décourager leurs auteurs. C'est ainsi qu'elle intervient dans les 48 h maxi et 12 h, à partir du moment où le service est prévenu, s'il s'agit d'injures ou inscriptions raciales. (Voir site internet de la ville de Dijon).

Cette règle d'or a été définie et appliquée dès les années 80 dans le métro de New York : aucune voiture taguée ne pouvait circuler avant d'être nettoyée ce qui a stoppé net le phénomène.

Or aujourd'hui, d'après le témoignage de plusieurs propriétaires abonnés, vos délais d'intervention sont de 7 jours ! Ce qui est beaucoup trop long.

.../...

.../...

Il faut une réelle volonté politique pour régler ce problème et les moyens doivent effectivement suivre.

C'est pourquoi nous proposons d'ouvrir le débat avec les bisontins. Veulent-ils une ville dans l'état où elle se trouve à l'heure actuelle ou une ville propre ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour cela et, avec quel coût ?

Nous ne pouvons nous résoudre à attendre calmement que la situation s'améliore par on ne sait quel miracle. Il est du devoir de la municipalité, constatant les limites de son action, de définir, en accord avec les citoyens, une nouvelle politique dans ce domaine.

Il est temps d'ouvrir le débat et d'essayer de régler ce problème.

Nous saurons y contribuer dans la mesure de nos moyens.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl. Goudot.

Copie à : Mr Didier SIKKINK, Cabinet du Maire